

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE
<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 37 Présents : 30 Pouvoirs : 5 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 181 /2017</p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le 11 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 05 avril 2017</p> <p>Présents : Mmes Marthe CUTELLE, Mylène DUCLOS, Carine LAVAL, Christine VIONNET, Corinne GUISEPPIN, Estélita LACHENAL Mrs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MACHARD, Jean VIOLLET, André-Gilles CHATAGNAT, Patrice GAILLARD,</p> <p>Pouvoirs : Mme Paulette LENORMAND donne son pouvoir à M. Gilles PILLOUX, Carole BRETON donne son pouvoir à Mylène DUCLOS, Bernard CHASSOT donne son pouvoir à Patrice GAILLARD, Gilles PASCAL donne son pouvoir à Bernard REVILLON, Pascal COULLOUX, donne son pouvoir à Emmanuel GEORGES</p> <p>Absents excusés : Anne-Marie BAILLEUL, Grégoire LAFEVERGES, Alain CHAMOSSET.</p> <p>Mme Corinne GUISEPPIN a été élue secrétaire de séance</p>

Objet : Aménagement de la zone d'activité économique de Marboez : demande de subvention dans le cadre de la DETR 2017

Monsieur le Président informe que la commune de Corbonod a initié en 2016 l'agrandissement de la zone d'activité économique (ZAE) de Marboez située sur sa commune.

Il rappelle qu'au 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Usse et Rhône (CCUR) est devenue compétente en matière de développement économique. À ce titre, le budget annexe de la ZAE de Marboez a été transféré de la commune à la CCUR et le projet doit être repris et mené par la CCUR.

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2017, les EPCI peuvent bénéficier d'une subvention de soutien à l'activité économique et à l'emploi correspondant à 20 % minimum du montant HT des dépenses d'investissement liées à l'opération (hors certaines dépenses telles maîtrise d'œuvre, bureaux d'études, SPS,...)

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil de Communauté de solliciter de la part de l'Etat une subvention à hauteur de 20 % soit d'un montant de 149 624,00 € dans le cadre de la DETR 2017 pour l'aménagement de de la ZAE de Marboez et prévoit le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT

Sources	Libellé	Montant	Taux
Porteur du projet (Fonds propres ou emprunt)	Emprunt	423 723,50 €	56,65%
Sous-total 1		423 723,50 €	56,65%
Union européenne		€	
Etat – DETR		187 030,00 €	25%
Réserve parlementaire		10 000,00	1,33%
Région	Contrat Ambition Région	26 184,00 €	3,5%
Département	Schéma départemental de développement économique	75 000,00 €	10,02%
Communauté de communes ou communauté d'agglomération			
SIEA		€	
Autres (à préciser)	Contrat de ruralité	26 184,00	3,5%
Sous-Total 2		324 398,00 €	43,35%
*Total H.T.		748 121,50 €	100%

Considérant que le projet respecte les orientations prévues au SCoT Ussets et Rhône,
 Considérant que le projet s'inscrit dans le développement économique de la région de Seyssel et du Haut-Rhône
 Considérant l'avis favorable donné par la commission Développement économique du 6 avril 2017

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire:

- SOLLICITE de la part de l'État une subvention à hauteur de 25 % soit un montant de 187 030,00€ dans le cadre de la DETR 2017 pour ce projet,
- AUTORISE Monsieur le Vice-président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Président

Paul RANNARD



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
 Pour extrait conforme,
 Le président
 Paul RANNARD

